

NUMÉRO 300

Population et Sociétés a été fondé en mars 1968 par Jean Bourgeois-Pichat, à l'époque Directeur de l'INED, depuis longtemps désireux, avec Alfred Sauvy, de vulgariser les études démographiques. Pierre Longone, ayant été rendu disponible par la décision du Comte de Paris de mettre fin à la parution du bulletin mensuel dont il était responsable, vint créer à l'INED un bulletin de même maquette, adressé au départ aux mêmes destinataires, qu'il dirigea jusqu'en février 1977. A l'époque, on prenait conscience que « la montée des jeunes » du *baby-boom*, annoncée de longue date, s'accompagnait d'une baisse imprévue de la fécondité.

Vingt-sept ans plus tard, ce numéro 300 paraît alors que jamais les « informations démographiques, économiques et sociales » n'ont été plus nécessaires à une société désorientée par la mondialisation de l'économie et par la fin de la guerre froide. La montée des jeunes concerne désormais la quasi totalité des pays pauvres et la basse fécondité concerne l'ensemble du monde développé, anciens pays communistes compris. L'Europe cherche à concilier l'Etat-Providence et le modèle américain d'économie de marché, tout en s'adaptant à tous les progrès techniques, pilule, télévision, ordinateur... La France est passée, sans bien les comprendre, des temps de plein emploi, de femmes au foyer et d'inflation à ceux de chômage, de couples à deux salaires, de stabilité des prix.

L'Ecole, l'Université, l'édition, la presse écrite et audiovisuelle, conscientes de leurs responsabilités, ne demandent pas mieux que de diffuser une instruction civique moderne, étendue aux questions familiales, sociales, financières. Encore faut-il leur en fournir les manuels. C'est à quoi ce bulletin, à sa place, cherche à contribuer.

Michel Louis LÉVY

Les immigrés et leurs enfants

L'ENQUETE « Mobilité géographique et insertion sociale » (M.G.I.S.) réalisée par l'INED avec le concours de l'INSEE (cf. encadré), concrétise l'importante révision conceptuelle des catégories statistiques de l'immigration précédemment exposée ici [1], dans un cahier de l'INED [2] et dans la revue *Population* [3]. Cette révision consiste, entre autres, à définir la catégorie des immigrés indépendamment de leur nationalité actuelle, simplement par le fait d'avoir immigré en France en tant qu'étranger.

Cette enquête dépassait les moyens que pouvaient réunir l'INED et l'INSEE. Elle a nécessité l'aide de l'Office des Migrations internationales (O.M.I.), du Fonds d'Action sociale (FAS), du ministère de la Coopération et du ministère des Affaires sociales (Direction de la Population et des Migrations (D.P.M.) et Secrétariat général à l'Intégration). Malgré l'ampleur de cette aide, il n'a pas été possible de représenter tous les courants migratoires : 60% des populations immigrées ont été retenues ; il a fallu renoncer, en particulier, à interroger des immigrés venus d'Italie et de Tunisie.

Contrairement à la vision statique que donne le recensement, l'enquête décrit l'évolution des comportements des immigrés au cours de leur vie.

Sommaire

Éditorial : *Les immigrés et leurs enfants*

- *La femme migratoire d'après 1974* 2
- *Appartenance ethnique* 2
- *Les pratiques matrimoniales* 3
- *L'islam en France* 4
- *Les jeunes filles d'origine algérienne* 4
- Numéro 300* 1

Elle permet de mesurer les changements intervenus, de leur génération à celle de leurs enfants. Elle pose des questions tout à fait inédites : année d'entrée en France et donc âge à la migration, langues maternelles et pays de naissance des parents, degré de pratique religieuse,... ce qui permet en particulier de relativiser les découpages par nationalité.

La diversité des populations immigrées tient évidemment à l'origine sociale, culturelle et géographique, au niveau scolaire, aux conditions de la migration et à la date d'arrivée en France, à l'histoire partagée ou non avec la France, etc. Un élément particulièrement important, ignoré par le recensement, est l'âge à l'entrée en France. Or l'image stéréotypée de l'immigré, celle d'un adulte venu travailler, doit être entièrement corrigée. En fait, les adultes présents aujourd'hui en France (âgés de 20-59 ans dans l'enquête) sont entrés à des âges extrêmement variables. La part des adultes d'aujourd'hui venus alors qu'ils étaient encore enfants (à moins de 16 ans) varie considérablement suivant les courants migratoires : environ la moitié des migrants espagnols, mais moins de 30% des migrants algériens et à peine plus de 20% des migrants marocains. Cette distinction suivant l'âge à l'entrée en France est fondamentale (tableau 1).

La donne migratoire d'après 1974

Le caractère éclaté des sources statistiques sur les flux d'entrées [4] n'a pas permis de prendre la mesure des changements induits par la mise en place – en 1974 pour la France – d'une politique migratoire restrictive. Or, non seulement le nombre des entrées a considérablement diminué depuis 1974, mais les flux ont changé de nature.

Les évolutions du niveau scolaire des migrants amplifient largement celles des pays d'origine. Avant 1975, les migrants adultes étaient souvent analphabètes soit parce que beaucoup d'entre eux n'étaient jamais allés à l'école (c'est le cas par exemple de près de 50% des hommes et 60% des femmes venus d'Algérie ; ces proportions sont respectivement de 38% et de 48 % pour les migrants marocains), soit parce que leur scolarité avait été extrêmement courte (à 12 ans, environ un tiers des hommes venus du Portugal et un quart des femmes seulement étaient encore scolarisés). Les hommes entrés après 1974 sont presque tous allés à l'école et le niveau scolaire s'est généralement accru : ainsi, 6% seulement des hommes venus du Maroc après 1975 n'ont pas été scolarisés et 50% l'étaient encore à 20 ans.

Tableau 1 - Répartition par période d'arrivée et âge à l'entrée des immigrés, pour chaque courant migratoire enquêté*.

Age à l'entrée \ Arrivée	Avant 1965	De 1965 à 1974	Après 1974
Espagne (25-59 ans)			
Avant 16 ans	72 599	24 922	721
A 16 ans ou plus	51 697	34 917	7 857
Algérie (20-59 ans)			
Avant 16 ans	50 298	37 225	23 112
A 16 ans ou plus	98 058	85 864	89 256
Portugal (20-59 ans)			
Avant 16 ans	19 633	150 351	15 156
A 16 ans ou plus	32 682	215 193	66 726
Maroc (20-59 ans)			
Avant 16 ans	5 889	32 915	27 267
A 16 ans ou plus	18 889	123 928	111 697
Turquie (20-59 ans)			
Avant 16 ans	234	6 527	18 261
A 16 ans ou plus	346	25 217	51 421
Sud-Est Asiatique (20-39 ans)			
Avant 16 ans	508	2 458	23 821
A 16 ans ou plus	0	1 712	40 845
Afrique Noire (20-39 ans)			
Avant 16 ans	0	6 206	11 878
A 16 ans ou plus	252	7 428	102 840

Source : INED, Enquête MGIS réalisée avec le concours de l'INSEE, 1992.

* Les chiffres indiqués sont issus des résultats de l'enquête multipliés par l'inverse des taux de sondage. Leur précision ne doit pas faire illusion.

Les femmes entrées durant la même période ont un niveau scolaire généralement inférieur, car leur migration est assez souvent induite par le regroupement familial : après 1974, 45% des femmes venues du Maroc après l'âge de 15 ans ne sont pas allées à l'école. Plus récemment, les études et l'asile politique constituent des motifs fréquents de l'immigration, en provenance d'Afrique noire et du Sud-Est Asiatique et les niveaux scolaires sont relativement élevés.

Les immigrés, autrefois massivement originaires du monde rural, sont aujourd'hui plus souvent nés dans les villes. Mais les migrants turcs et portugais échappent à ce modèle, probablement en raison de la perpétuation de réseaux migratoires fondés sur la structure villageoise. De même, l'élévation de l'origine sociale des migrants est à peu près générale mais la structure sociale des migrants portugais est restée étonnamment stable.

Appartenance ethnique

L'enquête permet, à travers les informations sur les langues maternelles, de donner une dimension

La collecte, effectuée de fin août 1992 à avril 1993 auprès d'échantillons aléatoires constitués à partir du recensement de la population de 1990, a reposé sur le réseau d'enquêteurs de l'INSEE et sur l'intervention d'« enquêteurs-interprètes » fournis par les associations Inter Service Migrants et CASTRAMI, soit au total environ 550 enquêteurs. L'accueil, de l'avis des enquêteurs, a été dans l'ensemble très chaleureux. Les personnes interrogées ont répondu d'aussi bon gré que celles participant à d'autres enquêtes, et la proportion globale de « non-réponses » est parfaitement habituelle.

Le plan de sondage est constitué de trois échantillons :

– un échantillon d'immigrés (en ménages ordinaires, mais aussi en foyers) âgés de 20-59 ans originaires d'Algérie, du Maroc, de Portugal et de Turquie, âgés de 25-59 ans originaires d'Espagne et âgés de 20-39 ans originaires du Sud-Est Asiatique (Cambodge, Laos, Viêt-Nam) et d'Afrique Noire ;

– un échantillon de jeunes d'origine algérienne, espagnole ou portugaise (nés en France de parent(s) né(s) en Algérie, en Espagne ou au Portugal) âgés de 20-29 ans ;

– un échantillon « témoin » représentatif de la population française.

Au total, 8985 questionnaires ont été recueillis auprès des immigrés, 1956 questionnaires auprès des jeunes nés en France et 1902 auprès de l'échantillon témoin.

statistique à la réalité ethnique. Les informations sur la répartition ethnique de l'immigration algérienne datent de l'immédiat après-guerre. Or la place des Berbères dans le flux algérien n'est pas aussi importante qu'on le dit [5] : 28% seulement en 1992 contre environ 60% en 1950, d'après les estimations de l'époque [6]. L'émigration algérienne a commencé en Kabylie mais s'est ensuite généralisée à toute l'Algérie.

Autre idée reçue, celle d'une importante colonie kurde en France : les Kurdes ne représentent dans l'enquête que 7% des migrants turcs, ce qui est conforme à la proportion en Turquie selon les recensements officiels. Il est vraisemblable que ces recensements sous-estiment la minorité kurde. La population des migrants turcs n'est donc pas marquée par une surreprésentation des Kurdes, au contraire.

Le courant des migrants d'Afrique noire est composé d'une part de travailleurs venus d'un milieu rural et analphabètes, d'autre part de migrants d'un niveau social assez élevé, venus pour étudier ou pour demander l'asile politique. Les premiers appartiennent aux groupes ethniques mandé et peulh (deux tiers ne sont pas allés à l'école) et sont de confession musulmane. Les autres groupes ethniques sont soit musulmans (woloff) soit chrétiens et/ou animistes (ethnies de langue Kwa) soit de confessions diverses (Bantu, notamment). Au total, environ 40% des migrants d'Afrique Noire appartiennent à des ethnies de confession musulmane. L'existence de ménages polygames ne s'observe en France que parmi les Mandés qui représentent un peu moins du quart de la population venue d'Afrique noire.

Les pratiques matrimoniales

Les pratiques matrimoniales traditionnelles et notamment celle du mariage préférentiel dans la parenté subissent une déstructuration importante dans les populations originaires d'Algérie et du Maroc. Elles restent au contraire vivaces chez les jeunes des familles turques en partie scolarisés en France : les mariages entre cousins y sont plus nombreux que chez les migrants arrivés déjà mariés et même que ce que l'on observe dans les familles rurales de Turquie.

La fréquence des unions mixtes augmente fortement dans les jeunes générations originaires d'Espagne ou du Portugal et élevées en France. Ces unions sont loin d'être exceptionnelles chez les jeunes des familles originaires d'Algérie ou du Maroc et progressent avec la génération née en France : la moitié des garçons et le quart des filles d'origine algérienne vivent avec un conjoint français, né de deux parents nés en France. Cependant, pressions sociale et familiale s'exercent encore fortement, surtout sur les filles, notamment celles d'origine algérienne : les femmes qui ne vivent pas en couple mais ont un « petit ami » choisissent encore, dans deux cas sur trois, un jeune homme de même origine, soit né en Algérie, soit né en France de parent(s) né(s) en Algérie. Une résistance au modèle familial traditionnel cumulée à des difficultés d'insertion professionnelle se traduisent par un retard important à la mise en couple. Dans ce contexte, l'union libre apparaît comme une forme privilégiée et durable de mise en couple avec un Français de souche.

Chez les migrants turcs, la fermeture aux unions

mixtes est presque totale : elles sont quasiment inexistantes dans la jeune génération élevée en France, l'essentiel des mariages se faisant avec des jeunes résidant en Turquie. D'ailleurs, l'arrêt du recrutement de travailleurs a favorisé l'instauration d'un véritable « marché matrimonial » avec la Turquie : se marier avec une immigrée permet de venir s'installer en France.

L'islam en France

L'enquête fait éclater la globalisation de l'islam que pratiquent volontiers les médias. Les différenciations sont nombreuses et d'abord selon le pays de naissance : on observe par exemple 29% de pratique religieuse régulière chez les immigrés venus d'Algérie, 36% chez ceux de Turquie et 40% chez ceux du Maroc. La diversité est encore plus grande à un niveau plus fin. Ainsi, la plus grande pratique régulière est celle des Mandés d'Afrique Noire (65%). Parmi les Arabes d'Algérie ou du Maroc, la pratique religieuse des hommes est voisine de celle des femmes, entre 32% et 39% de pratique régulière. Mais parmi les Berbères, elle est différenciée, plus élevée chez les femmes, et plus forte au Maroc : 14% de pratique régulière chez les hommes et 31% chez les femmes berbères d'Algérie, contre respectivement 44% et 58% chez ceux du Maroc.

Les immigrés d'Algérie sont les moins pratiquants. Leurs enfants nés en France (âgés de 20-29 ans) montrent une indifférence religieuse égale à celle des autres Français du même âge : non croyants et non pratiquants y sont aussi nombreux (près de 70% des hommes et 60% des femmes) et la fréquentation des lieux de culte est rarissime. Dans ce cadre, leur attachement au respect du ramadan et des interdits alimentaires (environ deux tiers des jeunes d'origine algérienne déclarent jeûner pour le ramadan et ne pas manger de porc ; la moitié déclare ne pas boire d'alcool) reflète plus une fidélité aux origines et aux parents qu'une assiduité religieuse.

Les jeunes filles d'origine algérienne

L'enquête oblige à abandonner l'idée d'une génération de jeunes femmes nées en France à l'avant garde du progrès vers la modernité et réussissant mieux. Les performances scolaires de ces filles ne sont que légèrement supérieures à celles des garçons. Elles font moins bien en moyenne que les filles d'ouvriers en France (52% des filles âgées de 25-29 ans ont suivi une filière technique courte

contre 32%), alors que leurs frères sont proches des autres enfants d'ouvriers (55%).

Elles sont plus soumises à la pression familiale dans leur vie amoureuse que les garçons qui sortent ou vivent plus souvent avec de jeunes Françaises de souche. Elles ne pratiquent pas moins leur religion que les garçons et même un peu plus (18% de pratique régulière contre 10% chez les garçons) et sont inscrites sur les listes électorales comme les garçons, ni plus ni moins (environ deux tiers à 25-29 ans contre 87% en moyenne chez les jeunes Français du même âge). Le seul avantage féminin, tout relatif, est relevé dans le domaine de l'insertion professionnelle où elles semblent faire très légèrement mieux que les garçons. S'il y a des jeunes filles nées en France de parents immigrés qui réussissent bien, ce sont les jeunes filles d'origine espagnole qui font aussi bien que la moyenne des jeunes filles en France et se démarquent ainsi des garçons que les pères ouvriers ont systématiquement orientés sur les filières techniques courtes.

L'enquête révèle ainsi les transformations de l'immigration étrangère, contredit un certain nombre de lieux communs et remet en question le bien-fondé de certaines représentations collectives. Seuls quelques exemples ont été donnés ici. Un rapport détaillé vient d'être remis aux organismes ayant contribué au financement.

Michèle TRIBALAT

RÉFÉRENCES

- [1] Michèle TRIBALAT : « Mise au point » *Population et Sociétés*, INED, n° 291, juin 1994.
- [2] Michèle TRIBALAT (dir.) « *Cent ans d'immigration. Etrangers d'hier, Français d'aujourd'hui* », préface de Michel Louis LÉVY, Travaux et documents, INED, cahier n° 131, diffusion PUF, 1991.
- [3] Michèle TRIBALAT « Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France » *Population*, INED, n° 6/1993, p.1911-1946.
- [4] Michèle TRIBALAT « Immigrés, étrangers, français : l'imbroglio statistique », *Population et Sociétés*, INED, n° 241, décembre 1989.
- [5] Salem CHAKER : « Quel avenir pour la langue berbère », in : *Hommes et Migrations*, Les Kabyles de l'Algérie à la France, n°1179, septembre 1994.
- [6] Jean-Jacques RAGER : « *Les musulmans algériens en France et dans les pays islamiques* », Les Belles lettres, Paris, 1950.